



**MÉDIAS SUISSES**

SCHWEIZER MEDIEN | STAMPA SVIZZERA | SWISS MEDIA

## Déclaration d'intention de Médias Suisses

Médias Suisses est consciente de l'importance d'un partenariat social avec Impressum. Elle prend les engagements suivants dans le cadre de la nouvelle CCT qu'elle souhaite conclure avec l'organisation des journalistes:

### 1. Salaires :

La nouvelle Convention collective met en place les moyens permettant d'assurer une évolution salariale des journalistes comparable à celle qui prévaut aujourd'hui, grâce au nouvel article 13<sup>bis</sup>. En outre, à l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention, le salaire réel perçu par un journaliste en application de l'ancienne Convention du 1<sup>er</sup> juillet 2011 sera maintenu à ce niveau au moins. Cet engagement, pris par Médias Suisses en décembre 2012, est repris tel quel à l'article 45 chiffre 5 de la nouvelle CCT.

### 2. Commission paritaire :

Médias Suisses reconnaît le rôle prépondérant que la Commission paritaire joue dans le respect et la bonne application de la Convention collective au quotidien. Forte de ce constat, l'association romande des éditeurs entend prendre toutes les mesures utiles pour que cet organisme puisse remplir les missions que la CCT lui assigne, à savoir notamment:

- interpréter la Convention collective;
- veiller à l'observation de celle-ci avec, à cette fin, la possibilité de procéder à des contrôles auprès des employeurs et des journalistes - les uns et les autres étant tenus de lui fournir à titre confidentiel les renseignements et documents indispensables;
- veiller au respect des solutions que l'organe de conciliation aura fait accepter et à celui des sentences arbitrales;
- accorder, sur préavis du Centre de Formation au Journalisme et aux Médias (CFJM), sa reconnaissance à une carte professionnelle étrangère;
- donner son préavis aux parties contractantes dans le cadre de toute modification éventuelle de la Convention;
- prendre à la demande des parties contractantes toute initiative propre à la sauvegarde des intérêts de la presse romande.

Médias Suisses s'engage en outre à nommer rapidement ses représentants dans cette Commission afin qu'ils puissent collaborer avec ceux d'Impressum en bonne intelligence et en toute indépendance pour remplir les objectifs que les partenaires sociaux ont fixés en commun à la Commission paritaire.

Fait à Lausanne le 9 décembre 2013

**MÉDIAS SUISSES**

Association des médias privés romands